

Politmoniteur

Aperçu Session d'Hiver 2025

Date de publication : 19.11.2025



Aperçu de Session

Aménagement du territoire

01.12.	Conseil national	25.4401 Postulat CSEC-CN Protection des monuments, du patrimoine et des sites construits. Évaluer les conséquences d'une nouvelle répartition des tâches et l'efficacité des mesures décidées Etat : Déposé	
--------	------------------	---	---

Position : Constructionsuisse soutient le postulat.

Le secteur de la construction a participé activement au dialogue au niveau fédéral sur le thème de l'ISOS. Constructionsuisse a pu envoyer de nombreux membres à la table ronde organisée par l'Office fédéral de la culture. Ceux-ci ont fait part des différentes préoccupations liées à la mise en œuvre de l'ISOS dans les projets de construction et de rénovation. Du point de vue de Constructionsuisse, le résultat communiqué par le Conseil fédéral le 26 septembre 2025, avec une modification de l'ordonnance d'ici à l'automne 2026, constitue une étape importante et opportune pour limiter l'application directe aux cas qui ont un impact direct sur l'aspect du site.

En outre, le postulat de la CSEC donne désormais pour mandat de montrer les effets d'une répartition adaptée des tâches entre la Confédération et les cantons dans l'ISOS.

Aménagement du territoire

01.12.	Conseil national	25.3153 Motion Würth (M-E/SG) Protection des monuments, du patrimoine et des sites construits. Répartir à nouveau les tâches conformément à la RPT I et à la Constitution Etat : Fin des discussions en commission du Conseil national	
--------	------------------	--	---

Notes : Du point de vue de Constructionsuisse, le résultat communiqué par le Conseil fédéral le 26 septembre 2025, avec une modification de l'ordonnance prévue d'ici à l'automne 2026, constitue une mesure importante et opportune visant à limiter l'application directe aux cas ayant un impact direct sur l'aspect du site. En outre, le postulat de la CSEC 25.4401 donne désormais pour mandat de montrer les effets d'une répartition adaptée des tâches entre la Confédération et les cantons dans l'ISOS. Du point de vue de l'association faîtière, ces travaux doivent être au centre des préoccupations dans les mois à venir.

Divers

- | | | | |
|--------|------------------|--|---|
| 01.12. | Conseil national | 22.4199 Motion Sollberger (UDC/BL)
Ordonnance sur les travaux de construction. Adapter à la pratique la nécessité de soumettre un plan de sécurité et de protection de la santé
Etat : Fin des discussions en commission du Conseil national |  |
|--------|------------------|--|---|

Position : Constructionsuisse soutient les défis mentionnés dans la motion et salue la décision du Conseil des Etats et de la CSSS-N de suivre la requête. L'organisation faîtière propose au Conseil national de soutenir la formulation adaptée. La plate-forme thématique Sécurité au travail et protection de la santé de Constructionsuisse a en outre fait parvenir à l'OFSP d'autres thèmes pour lesquels les dispositions de l'OTConst ne sont pas adaptées à la pratique sur les projets de construction et d'assainissement. L'organisation faîtière est également en contact avec la Suva en ce qui concerne l'applicabilité des différentes demandes.

Droit de cartels

- | | | | |
|--------------|-------------------|--|---|
| 04.12. | Conseil des Etats | 23.047 Objet du Conseil fédéral
Loi sur les cartels (LCart). Modification |  |
| evtl. 10.12. | Conseil national | Etat : Fin des discussions en commission du Conseil des Etats | |

Position : Les deux Chambres ont recherché un moyen de sortir les coopérations non problématiques du colimateur de l'autorité de la concurrence – sans affaiblir la COMCO et donc la protection de la concurrence.

Au terme de délibérations approfondies, le Conseil national a trouvé un compromis viable et équilibré, qui a convaincu la majorité des membres de la commission.

Constructionsuisse, en collaboration avec d'autres associations faîtières économiques, demande au Conseil des Etats de suivre la majorité de la CER-E concernant l'art. 5, al. 1bis LCart.

L'économie suisse soutient fermement les objectifs du droit des cartels : il faut éviter de restreindre la concurrence et garantir ainsi son bon fonctionnement, principe fondamental de notre économie de marché. Pour cela, il faut une loi sur les cartels forte, conforme aux principes de l'État de droit et applicable. La pratique actuelle des autorités de la concurrence s'est toutefois éloignée de cette mission fondamentale. Au lieu de se fonder sur les conséquences effectives d'un comportement sur la concurrence, c'est la forme d'un accord qui est examinée. Ainsi, certains types d'accords sont automatiquement considérés comme illicites – même s'il est prouvé qu'ils n'ont pas d'effets dommageables concrets. Cela crée ainsi une insécurité juridique considérable, notamment pour les PME, et entrave des coopérations économiquement pertinentes – tels que des achats groupés, des projets de recherche ou des pools d'assurance, par exemple. Nous recommandons une rectification de la législation visant à préciser la volonté initiale du législateur et à replacer l'application par trop zélée des règles par les autorités dans un cadre approprié.

Aménagement du territoire

- | | | | |
|--------|-------------------|--|---|
| 08.12. | Conseil national | 25.040 Objet du Conseil fédéral
Message sur les immeubles civils 2025 |  |
| 16.12. | Conseil des Etats | Etat : Planifié au Conseil national | |

Notes : Constructionsuisse n'a pas participé à la consultation et observe, en tant qu'association faîtière, les délibérations sur le projet. D'une manière générale, il faut saluer la planification prévisionnelle et la hiérarchisation des rénovations à venir et des nouvelles constructions nécessaires dans le domaine des bâtiments de la Confédération. Cela donne à l'industrie du bâtiment une sécurité en matière de planification.

Construction & gestion durables, Divers

- | | | | |
|--------|-------------------|---|---|
| 09.12. | Conseil des Etats | 25.4409 Motion CTT-CE
Garantir le niveau des prestations de CFF Cargo, y compris le maintien d'un réseau central dans le transport combiné de marchandises |  |
| | | Etat : Déposé | |

Position : Le secteur suisse de la construction dépend d'un système de transport performant pour les matériaux de construction. La sécurité d'approvisionnement en matériaux de construction est indispensable à la réalisation des projets de construction et de rénovation dans le domaine du bâtiment et du génie civil. Une part importante de la capacité de transport ferroviaire est nécessaire à cet effet. Voir également la motion 25.4147, qui va dans le même sens.

Divers

- | | | | |
|--------|-------------------|---|---|
| 09.12. | Conseil des Etats | 25.4147 Motion Herzog (PSS/BS)
Assurer le niveau de prestations de CFF Cargo et maintenir le réseau central en transport de marchandises combiné |  |
| | | Etat : Déposé | |

Position : Le secteur suisse de la construction dépend d'un système de transport performant pour les matériaux de construction. La sécurité d'approvisionnement en matériaux de construction est indispensable à la réalisation des projets de construction et de rénovation dans le domaine du bâtiment et du génie civil. Une part importante de la capacité de transport ferroviaire est nécessaire à cet effet. Voir également la motion 25.4409, qui va dans le même sens.

Aménagement du territoire

- | | | | |
|--------|-------------------|---|---|
| 09.12. | Conseil des Etats | 25.3973 Motion Gmür-Schönenberger (M-E/LU)
Sanctionner les oppositions abusives en matière de construction |  |
| | | Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible | |

Position : Constructionsuisse soutient la motion qui se fonde sur l'étude de l'OFL et de l'ARE du 1er juillet 2025 concernant les systèmes de recours. Constructionsuisse a participé au groupe d'accompagnement.

Aménagement du territoire

- 09.12. Conseil des Etats **25.3972** Motion Gmür-Schönenberger (M-E/LU)
Oppositions aux demandes d'autorisation de construire. Définir clairement les intérêts dignes de protection
Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Position : Constructionsuisse soutient la motion qui se fonde sur l'étude de l'OFL et de l'ARE du 1er juillet 2025 concernant les systèmes de recours. Constructionsuisse a participé au groupe d'accompagnement.

Aménagement du territoire, Construction & gestion durables

- 09.12. Conseil des Etats **23.4432** Motion Z'graggen (M-E/UR)
Promotion de la qualité des surfaces protégées existantes et de la biodiversité dans l'espace urbain
Etat : Fin des discussions en commission du Conseil des Etats



Divers

- 11.12. Conseil national **25.3953** Motion CTT-CE
Garantir l'alimentation et les liquidités du fonds d'infrastructure ferroviaire
Etat : Fin des discussions en commission du Conseil national



Position : Constructionsuisse soutient la motion de la CTT.

Construction & gestion durables, Divers

- 17.12. Conseil des Etats **25.063** Objet du Conseil fédéral
Programme d'allégement budgétaire 2027 de la Confédération
evtl. 18.12. Conseil des Etats Etat : Attribué à la commission compétente



Position : Constructionsuisse, en collaboration avec ses membres et d'autres associations, s'engage pour le maintien du Programme Bâtiments. Après la suppression de la valeur locative et, par conséquent, la disparition des déductions pour l'entretien des bâtiments et les rénovations énergétiques, ce programme gagne encore en importance. Constructionsuisse a participé aux auditions des deux commissions des finances et salue la position de la CEATE-E, qui souhaite poursuivre le Programme Bâtiments en tant qu'élément efficace d'une politique énergétique performante dans le domaine du bâtiment. L'association faîtière demande au Conseil des États de se saisir également de cette discussion.

Une prise de position plus détaillée se trouve dans la **réponse** à la consultation.

Divers

18.12. Conseil
 national **25.3956** Motion CTT-CN
 Adaptation de l'ordonnance concernant la redevance sur le trafic des poids lourds
 Etat : Déposé



Construction & gestion durables

18.12. Conseil
 national **25.440** Initiative parlementaire CEATE-CN
 Application rétroactive des indemnisations pour les assainissements des PFAS
 Etat : Fin des discussions en commission du Conseil national

